



SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
30 août 2017

L'an deux mille dix sept, le trente août, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine LABROUSSE, Maire.

Présents : Jean-Marc DAVID, Michel DAVID, Francine LAPOUGE, Jérôme LAURIER,
Jean-Marie TESSIER, Michel SAGE

Excusé(s) : Emmanuel RAFFAILLAC, Christophe DELBREIL, Christophe BEGA, Cécile TRIVIAUX

Absent(s) :

Pouvoir(s) : Christophe BEGA a donné pouvoir à Jérôme LAURIER ; Cécile TRIVIAUX a donné pouvoir à Michel DAVID

Secrétaire : Jean-Marie TESSIER

Membres : 11	7	Représentés : 2
--------------	---	-----------------

Jean-Marie TESSIER a été nommé secrétaire.

1 Prix des repas à la cantine scolaire

Madame le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs des repas à la cantine scolaire, en effet, le prix n'a pas été augmenté depuis le 1^{er} octobre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à compter du 1^{er} septembre le prix du repas pour les enfants à 2.30 € (au lieu de 2.25 €) et de ne pas augmenter le prix du repas pour les adultes, soit 4.50 €.

2 Redevance occupation du Domaine Public ORANGE

Madame le Maire propose au conseil municipal de demander pour l'année 2016 et l'année 2017 la redevance d'occupation du Domaine Public de France Télécom (Orange), à savoir pour 2016 la somme de 1 632.72 € et pour 2017 la somme de 1 598.46 € (voir détails en annexe). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et mandate Madame le Maire pour procéder au recouvrement.

3 Décision Modificative n°2/2017. Virements de crédits

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser des écritures de 2016, en l'occurrence un titre à annuler relatif à la facturation cantine-garderie en utilisant le compte 673 qui n'a pas de crédits suffisants. Une décision modificative s'impose.

Elle propose les écritures suivantes :

- compte 6068 : diminution de 50 € sur les crédits déjà alloués.
- compte 673 : augmentation des crédits de 50 €.

Questions diverses

- Ecole : point sur la rentrée scolaire (18 enfants à PERPEZAC et 16 à LOUIGNAC) ; travaux accessibilité garderie, porte préau, cantine (petits aménagements)
- Point sur l'avancement des travaux PAB (la deuxième tranche débute jeudi 31 août)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22h30.

La mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 31.08.2017